

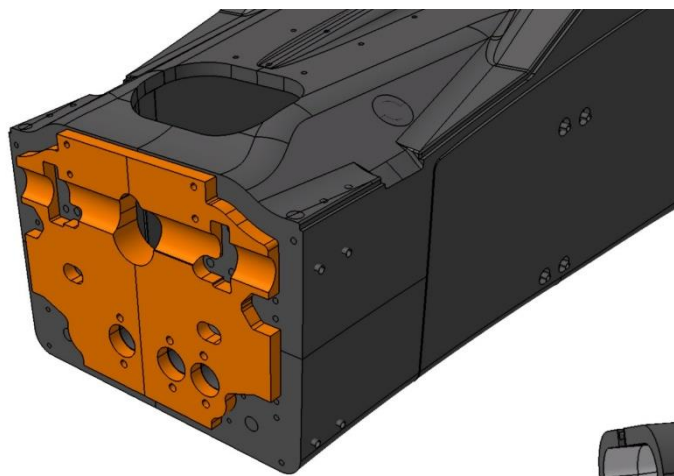


Sécurité renforcée pour les pilotes en 2018

La vie de la Formule 4 - Décembre 2017

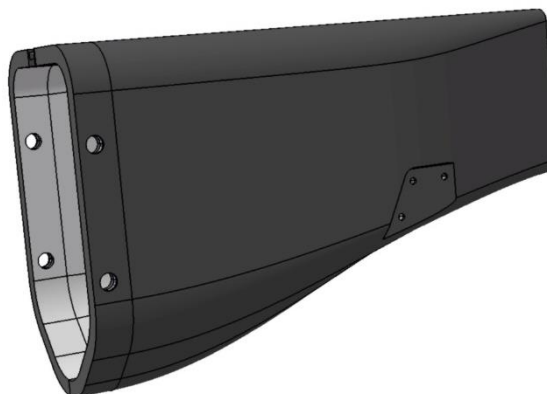
Le Règlement Technique mis à jour pour toutes les voitures F4 homologuées en 2018 a été approuvé par le Conseil Mondial du Sport Automobile de la FIA. Ces amendements portent notamment sur un panneau frontal anti-intrusion et une structure de choc arrière améliorée, à installer sur les voitures existantes par les équipes elles-mêmes et sur toutes les nouvelles voitures.

Cette mise à jour, actuellement à l'étude chez Mygale, deviendra obligatoire pour tous les Championnats F4 à partir du 1^{er} mars 2018.



Panneau frontal anti-intrusion

Crashbox arrière



Mygale

 @MYGALECARS
 MYGALE.CARS.3

TECHNOPOLE
58470 MAGNY-COURS
WWW.MYGALE.FR

 INFO@MYGALE.FR
 +33 (0)3 86 21 86 21

